

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 18 AVRIL 2024 – N° AR-VS05-0000001006

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM) porte à la connaissance du public que M. Tito Ricardo Santos Coelho, à Crans-Montana, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Allée Katherine Mansfield 1a, 3963 Crans-Montana ; parc. 81
Enseigne	: La Cabane d'Ycoor
Prestations	: Mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou emporter
Horaires	: 13h00 – 19h00
Début de l'activité	: Dès autorisation communale
Employeur	: Café d'Ycoor Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à l'Association des Communes de Crans-Montana (ACCM), Service du commerce et des patentes, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana, dans les 30 jours suivant la présente publication.

Expiration du délai : 18.05.2024

Crans-Montana, le 18.04.2024

Le Service des Patentes